Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0790-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0790_AVANCEMENT DE GRADE 2023 - GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Service : DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU Le code général de la fonction publique

VU Le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

VU La délibération n° CP_2020_235 du 12 octobre 2020 relatives aux lignes directrices de gestion

VU La délibération n° CD_2023_023 du 12 juin 2023

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le tableau d'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, au titre de l'année 2023, est établi comme suit :

CIVILITÉ	NOM PRÉNOM	GRADE ACTUEL	GRADE DE DESTINATION	DATE DE NOMINATION
Madame	COLLINET ELODIE	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1er juillet 2023
Madame	GARNIER ANNE SOPHIE	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1er juillet 2023
Monsieur	JEANNIARD PHILIPPE	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1er juillet 2023

ARTICLE 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

ARTICLE 3 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0790-AR

Signature de l'arrêté